

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/04/2026

ID : 039-243900420-20260408-82_2026-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 08 avril 2026

Date de convocation
31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, mercredi 08 avril à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Mont-sous-Vaudrey au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Lecture de la Charte de l'élu local N°82/2026

Nombre de membres

40

Présents

37

Représentés

0

Excusés

1

Votants

37

Présents

Mesdames Michaud, Desarbres, Kreuzer, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Humblot, Marchand, Millot, Villain, Pate, Jahier.

Messieurs Rose, Brochet, Voinot, Chevalier, Maréchal, Rougeaux, Ramaux, Ciglia, Baton, Koehren, Mombobier, Rochet, Ferniot, Bouton, Barbe, Della Santa, Rouault, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Bencetti, Goguilly, Januel.

Excusée Mme Hählen.

Absents

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1111-1-1,

Considérant que lors de la première réunion du Conseil communautaire suivant son renouvellement, il est donné lecture de la charte de l'élu local et qu'une copie doit être remise à chaque conseiller,

Considérant que cette charte rappelle les principes déontologiques applicables aux élus locaux dans l'exercice de leur mandat,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la lecture de la charte de l'élu local effectuée en séance,
- Prend acte de la remise d'un exemplaire de ladite charte à l'ensemble des conseillers communautaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président
séance



Charline Humblot
Secrétaire de

